L'IMMIGRATION

LA QUESTION DE LA SÉCURITÉ À L'AÉROPORT DE TORONTO— LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle concerne certaines informations voulant que les services d'immigration de l'aéroport international de Toronto laissent fort à désirer sur le plan de la sécurité, comme l'affirme d'ailleurs le rapport établi par le comité conjoint concernant la sécurité de l'immigration, et qu'ils demandent à être mieux organisés. Que fait le gouvernement pour contrôler la véracité des critiques adressées à l'égard de l'aéroport international de Toronto, et quelles rectifications a déjà apportées le ministre en prévision de l'afflux préolympique?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance de l'article en question. En ce qui concerne l'immigration, car l'article portait sur plusieurs sujets, je pense que l'auteur s'est renseigné auprès d'anciens membres du personnel mécontents bien sûr du peu d'avenir qu'ils y ont trouvé. La plupart des renseignements sont tout à fait inexacts.

On ne saurait prétendre à un contrôle parfait, vu le grand nombre de visiteurs qui franchissent nos frontières. Le député en est parfaitement conscient. Mais je sais que nous avons un bon dispositif en place à Toronto. Mon ministère a procédé à une vérification complète. S'il est impossible donc d'atteindre à la perfection absolue dans les circonstances, je suis persuadé que le dispositif est raisonnablement efficace, et nous sommes constamment à l'affût de moyens d'apporter des améliorations nouvelles.

(1500)

LA GENDARMERIE ROYALE

LA FORMATION DU PERSONNEL ET L'AFFECTATION AUX SERVICES DE SÉCURITÉ DES AÉROPORTS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question supplémentaire au solliciteur général; elle a trait aux mêmes allégations. Est-il convaincu que le personnel de la GRC aux aéroports de Toronto et d'ailleurs, dont la formation est très limitée, est assez formé et assez nombreux pour s'occuper du nombre croissant de visiteurs que nous pouvons attendre à l'occasion des Jeux olympiques? A son avis, la sécurité est-elle suffisante?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que le personnel est convenablement formé, mais nous devrons nous demander s'il est assez nombreux. Je n'ai pas de rapport récent sur cette situation, mais j'irai aux renseignements. Vous parlez de Toronto?

M. Epp: De tous les aéroports internationaux.

M. Allmand: Tous les aéroports internationaux; je me renseignerai.

Privilège-M. Yewchuk

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. YEWCHUK—LE CAS DES MÉDECINS DÉPUTÉS À LA CHAMBRE ET MEMBRES DU COMITÉ DE LA SANTÉ

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a quelques jours, le député d'Athabasca (M. Yewchuk) a soulevé la question de privilège et plusieurs députés sont intervenus à ce sujet. Il paraît que le député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt) aimerait répondre.

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, comme en fait foi la page 12358 du hansard du 1^{er} avril, le député d'Athabasca (M. Yewchuk) m'a demandé à la Chambre de m'excuser parce que, d'après lui, je tentais:

... d'imputer des motifs à certains députés conservateurs en laissant entendre qu'ils avaient certains intérêts pécuniaires à protéger, ce qui est une façon d'affaiblir leur crédibilité de député et d'entraver leur droit d'intervenir librement, selon leur conscience, devant le comité permanent.

Ce sont les propos et l'interprétation du député d'Athabaska, monsieur l'Orateur. Ce ne sont pas les miens.

Il a exigé que je m'excuse à propos de deux questions qui sont tout à fait étrangères à ce que j'ai dit ou fait. La première repose sur une fausse interprétation de mes paroles, et la seconde concerne une émission de CTC à laquelle je n'ai pas participé, pas plus que je n'ai inspiré Eric Malling, reporter que je ne connaissais pas jusqu'à hier.

Des voix: Oh. oh!

Mme Holt: Je l'ai rencontré parce que le député a soulevé cette question. Je regrette, monsieur l'Orateur, d'avoir manqué les discussions qui ont eu lieu à la Chambre jeudi dernier. C'est d'autant plus regrettable que les affaires importantes de l'État ont été une fois de plus interrompues par l'opposition pour ce qui reste une simple bagatelle, comme on l'aurait remarqué si tous les faits avaient été dévoilés.

Des voix: Bravo!

Une voix: Personne ne vous croit.

Mme Holt: Pourquoi faire tant de bruit? Avez-vous peur?

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: Je regrette que le débat soit devenu si houleux parce qu'on a rapporté incomplètement et à mon avis inexactement les mots d'introduction que j'ai prononcés le 25 mars en critiquant l'Association médicale canadienne au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

D'ailleurs, la loi de la prescription s'applique dans ce cas, car il a fallu longtemps au député pour s'apercevoir qu'il avait à se plaindre. Toutefois, puisque l'on veut que je réponde, je dirai, monsieur l'Orateur, que si j'étais susceptible et plaçais mon amour-propre au-dessus des affaires publiques et des problèmes du Canada, je me lèverais pour exiger trois sortes d'excuses. L'une parce que le député qui siégeait en face de moi à la table du comité a laissé entendre que, puisqu'il n'y avait pas de médecins du côté du gouvernement à cette séance, nous n'étions pas assez compétents pour bien servir nos électeurs. C'est cette remarque qui m'a fait rétorquer de la façon dont se plaint maintenant le député. C'est lui qui a commencé.